



## Réunion plénière du jeudi 28 mai 2009

### RELEVÉ DE DECISIONS

#### **1/ Lancement des travaux pour la modernisation de la politique d'hébergement et d'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées :**

Dans le cadre du débat qui a suivi, des associations ont signalé des exemples récents d'intimidation des personnes sans abri, ainsi que des acteurs associatifs qui les accompagnent - un harcèlement qualifié par ATD Quart Monde de « chasse aux pauvres » et par le Secours populaire français de « rabattage vers des services avec lesquels on ne travaille pas d'habitude ».

- Il est demandé au président d'intervenir auprès du Premier ministre pour protester au nom du CNLE et de rappeler le principe fondamental du respect de la dignité des personnes.
- Le président Seillier invite les membres du CNLE à lui communiquer des témoignages et exemples de cas similaires pour étayer son intervention.
- Il demande également à Mme Lavieville de bien vouloir faire remonter au préfet Régnier les observations qu'elle a entendues.

#### **2/ Préparation d'une réponse française au questionnaire du Comité de protection sociale (CPS) pour l'enquête européenne sur le logement et le sans-abrisme :**

Dans le prolongement des initiatives de la PFUE, **le Comité européen de la protection sociale (CPS) a engagé des travaux sur le sans-abrisme et l'accès au logement**. Les Etats membres sont en effet convenus d'accorder une attention particulière au partage d'expériences en matière de politique d'inclusion économique et sociale des personnes sans domicile et en matière d'accès au logement, afin d'améliorer la prévention et les réponses apportées à ces situations d'exclusion.

Dans ce cadre, les Etats membres sont invités à renseigner un questionnaire élaboré par la Commission sur leurs politiques publiques dans ce domaine et sur le partage des responsabilités entre les différents acteurs. Afin de préparer les réponses à ce questionnaire, **ils sont invités à consulter les principaux acteurs d'inclusion sociale et économique des personnes sans domicile**. De ce fait, la DGAS invite les membres du CNLE à répondre aux parties de ce questionnaire qui les concernent, pour enrichir le document de leurs réflexions.

Pour plus de facilité, les **intitulés des principales thématiques** sont listés ici en français :

- Description de la situation, le cadre global de ces politiques et leur gouvernance.
  - L'accès au logement : prévention de l'exclusion : hébergement d'urgence, logements aidés ; accès à un logement indépendant : manque de logements, caractéristiques et accès au logement social, gestion des coûts.
  - Qualité du logement.
  - Stratégies d'inclusion active : accès des sans abri aux services de l'emploi, de la santé, de l'assistance sociale.
  - Gestion et évaluation de ces politiques.
- Les membres du CNLE détenant des éléments d'information utiles à la rédaction de tout ou partie de la réponse française à ce questionnaire sont invités à les communiquer par mél à Christiane El Hayek ou directement au Bureau Europe de la DGAS : [anne-celine.chevalier@sante.gouv.fr](mailto:anne-celine.chevalier@sante.gouv.fr)
- Les contributions sont à adresser **au plus tard pour le vendredi 5 juin 2009**. La réponse française doit être rendue avant le 19 juin mais elle ne sera pas publiée avant septembre 2009, ce qui permettra de l'améliorer par la suite. L'important est d'envoyer des informations pour le 19 juin, même sous une forme provisoire.
- Le questionnaire est disponible sur le site du CNLE.

### **3/ Programme prévisionnel de l'Année européenne 2010 de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale :**

Le projet de programme ayant été présenté, ATD Quart Monde a demandé s'il était encore possible d'y apporter des corrections. La remarque faite par M. Saglio sur la formulation dans le texte de « l'objectif de réduction de la pauvreté en cinq ans » a recueilli l'assentiment d'une grande partie des membres.

- Le document n'étant pas encore validé par les cabinets ministériels, la DGAS autorise sa diffusion aux membres du CNLE mais rappelle que les dernières observations doivent lui être communiquées très rapidement car **le programme doit être transmis à la CE pour le 15 juin**.
- Les messages doivent être adressés à : [alix.david@sante.gouv.fr](mailto:alix.david@sante.gouv.fr)
- Vous trouverez en pièce jointe le message adressé par Pierre Saglio à la DGAS, suite à la réunion plénière, qui développe les demandes d'amendement formulées par ATD Quart Monde.

### **4/ Rapport annuel d'évaluation du Fonds CMU :**

Les membres du CNLE ont exprimé leur vive préoccupation et leur mécontentement face à deux constats :

- **la persistance de la proportion (estimée à 20 %) de refus de soins à l'égard des bénéficiaires de la CMU**, qui n'a pas diminué malgré les recommandations faites par les précédents rapports du fonds CMU ;
  - **le recul du projet de loi HPST** sur les mesures à prendre dans ce domaine (notamment sur la sanction des professionnels mis en cause).
- Le président Seillier indique qu'il va se renseigner auprès de parlementaires sur les amendements en cours, et leur faire connaître les préoccupations du CNLE.
- Il sera également le porte-parole du CNLE dans le cadre de la rencontre nationale des conciliateurs et des directeurs de CPAM à laquelle il est invité, le 16 juin. Il interviendra dans une table ronde intitulée : « *Exclusions, discriminations en matière d'accès aux soins des publics précaires : qu'attendre de la conciliation ?* »

- Dans le cadre de la prochaine réunion plénière du CNLE (25 juin 2009), la question des refus de soins sera inscrite à l'ordre du jour, avec la participation de Christian Saout, président de la Conférence nationale de santé et président du Collectif inter associatif sur la santé (CISS), ainsi que de Josiane Cazabieille et Jacques Amalric (CNAMTS) qui présenteront un bilan du dispositif national mis en place pour lutter contre les refus de soins opposés aux personnes en situation de précarité. **A l'issue de cette réunion, le CNLE pourrait communiquer sa position ou ses recommandations sur cette question.**

#### **5/ Mise en place d'un groupe de travail du CNLE sur les « jeunes en rupture sociale et familiale » :**

Les membres du CNLE actuellement impliqués dans la Commission de concertation sur la jeunesse, auprès de Martin Hirsch, défendent le principe que **la commission doit faire porter ses travaux sur l'ensemble des jeunes**, et que les politiques publiques doivent bénéficier à tous les jeunes, y compris les plus exclus, sans segmentation des publics.

- De ce fait, ils ne souhaitent pas que le CNLE engage des travaux en parallèle de la commission, mais acceptent le principe qu'une **communication spécifique** du CNLE sur les politiques de la jeunesse soit adressée au Haut commissaire, en vue d'une contribution au Livre vert.
- Mme Maestracci propose de soumettre rapidement aux membres un **projet de note** en ce sens. Ce texte, amendé ou complété si besoin par les membres du CNLE (par échanges de méls), devrait être adressé au Cabinet Hirsch avant la publication du livre vert (prévue mi-juin).
- A moyen terme, la création d'un groupe de travail sur les jeunes est approuvée par une majorité de membres du CNLE. Il est proposé de revenir à ce projet en septembre et de l'envisager sur le long court, à un moment où les membres seront plus disponibles et afin de travailler au **suivi des politiques** mises en place suite aux travaux de la commission.